



Le Cerclier 2010

Bulletin municipal de Merry-la-Vallée N°15



Le Cerclier
N°15



Sommaire

GESTION MUNICIPALE

- 4 Secrétariat de mairie
- 5 Bâtiment école-mairie
- 8 Préparation du chantier
- 11 Salle des fêtes
- 13 Entretien voirie
- 15 Opération "200 villages"
- 16 Travaux divers de voirie
- 17 Elagage
- 18 Le cimetière communal



ACTUALITÉS

- 20 Déchets ménagers
- 21 Vie scolaire
- 23 Roger Henrion
- 27 Saint-Félix
- 28 Tempête "Xinthia"
- 29 Commémoration 8 mai
- 31 CCAS
- 32 Energies renouvelables
- 33 Enfouissement réseaux
- 34 En bref



VIE ASSOCIATIVE

- 35 Vide grenier
- 36 Rallye des châtaignes
- 37 Carnaval + AMAPP



PLUS D'INFOS

- 38 Le SIVOS du Vrin
- 39 Histoire locale
- 42 Etat civil - Recensement
- 43 11 novembre
- 44 Nos artisans
- Informations utiles



Editorial

Le mot du maire,



Ce quinzième bulletin annuel, « le Cerclier », est avant tout le reflet d'une année de gestion municipale, mais également de la vie associative de notre village, l'occasion de mettre à l'honneur et d'encourager tous les bénévoles.

Ses pages sont également ouvertes à celles et ceux qui se sentiraient une âme d'historien, de poète ou autre don. N'hésitez pas !

Avec les travaux de réhabilitation du bâtiment école-mairie, nos « petites habitudes » vont se trouver quelque peu bouleversées pendant plusieurs mois : transfert des classes à la salle des fêtes et de la mairie dans un « Algéco ».

Mais après le temps de la réflexion est venu le temps de l'action, avec l'impatience de voir le résultat. A la prochaine rentrée scolaire, tout le personnel du bâtiment école-mairie prendra ses nouveaux repères et, je pense, appréciera la rénovation et les transformations de ces locaux.

Réservez à notre nouvelle secrétaire de mairie un accueil chaleureux au sein de

l'équipe municipale et de notre communauté. Elle sera, j'en suis sûr, à votre écoute et à votre service.

Pour 2011, l'objectif de l'équipe municipale est de poursuivre la restauration et l'entretien du patrimoine communal : bâtiments, routes etc...

Cette année en l'absence de salle pour accueillir tous les administrés, n'auront pas lieu les traditionnels vœux du maire.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer un agréable moment à la lecture de ce Cerclier, de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux de réussite dans votre activité professionnelle, vos projets personnels, à vous et votre famille et à tous ceux qui vous sont chers, sans oublier la santé.

Le maire,
Roger Charpy

Comité de pilotage : **Roger Charpy, Patrick Maniez**
Guy Prévost et Francis Rique
Réalisation : **Guy Prévost**
Logo Cerclier : **Marcel Poulet**
Photo de couverture : **Romuald Bardot**
Relecture : **Anne-Marie Poulet**
Impression: Starprint, Zone tecnosud 66000 Perpignan
Tirage : 250 exemplaires
N° ISSN : en cours
Dépot légal :

Avis

La commune se débarrasse de menuiseries en assez bon état qui encombrant le clocher : une porte de garage coulissante sur rail (H = 2,90 m, L = 4,60 m) et deux paires de volets (H = 2,04 m, L = 1 m). Elles peuvent être recoupées.
Les personnes désireuses de récupérer ces menuiseries peuvent s'adresser en mairie ou à l'employé communal, sinon elles finiront à la déchetterie.

Secrétariat de mairie

Johann nous quitte, Sandrine arrive



Johann dans son coin de la salle du conseil... Une époque révolue avec la rénovation du bâtiment



Sandrine, un peu à l'étroit dans son "Algeco", mais bientôt elle occupera un bureau tout neuf et fonctionnel

Cet été, Johann Guigon quitta le secrétariat de notre commune. Natif de la Haute Savoie, il est reparti dans son pays natal pour occuper un poste devenu vacant dans une ville moyenne. Départ attendu et logique car Johann n'avait aucun espoir de promotion dans son activité professionnelle à Merry. Il semblerait également qu'une petite amie serait pour quelque chose dans ce retour au pays... mais l'information n'est pas confirmée officiellement !

Johann officiait chez nous depuis 8 ans. Il s'est formé sur le tas, épaulé par Raymond Aubriet durant les deux premières années. Il a par la suite passé avec succès le concours d'adjoint administratif de première classe.

Johann était particulièrement estimé dans notre village et tous les Merrillons regretteront son départ. Johann était d'une remarquable gentillesse, dévoué et d'une grande disponibilité. Le conseil municipal appréciait ses compétences et aussi sa discrétion, qualité indispensable dans un poste où l'on est au courant de beaucoup d'informations.

Outre le secrétariat, il assurait le ramassage scolaire dans les hameaux, matin et soir, et le transport des personnes âgées le mercredi à Toucy. Ce dernier service est dorénavant assuré bénévolement par Monelle Charpy.

SANDRINE ROUX, NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Habitant Beauvoir, Sandrine travaille à temps partiel à la mairie d'Egleny pour le SIVOS. Sandrine, non titulaire, est embauchée à mi-temps avec un contrat d'un an renouvelable. La mairie estime qu'un mi-temps (17h30) est suffisant pour traiter les dossiers d'une petite commune comme la nôtre. Dans l'hypothèse d'une surcharge de travail passagère, les adjoints sont toujours disponibles.

Bien entendu, elle n'assumera pas le ramassage scolaire, ni les déplacements à Toucy.

Embauchée à partir du 1er octobre, elle est présente le lundi, le mercredi matin et le vendredi en mairie.

Sandrine devient la première femme secrétaire de mairie dans notre village. Autrefois, c'était le « maître d'école » qui faisait fonction de secrétaire. Raymond Aubriet fut le dernier représentant d'une tradition aujourd'hui disparue.

Réhabilitation du bâtiment école-mairie

Les travaux ont démarré en octobre



Première étape : le démontage des cloisons, des menuiseries et des plafonds

Après bien des vicissitudes pour élaborer le dossier de ce projet (qui vous ont été narrées dans le Cerclier 2009) et qui représente la plus grosse opération de notre mandat, les travaux ont commencé le 11 octobre.

L'état de ce bâtiment ne faisait pas honneur à notre commune. Nous attendons avec impatience la fin des travaux, prévue en principe pour mai 2011, pour accueillir nos écoliers, nos enseignantes et le public dans des locaux conformes aux normes et au confort de notre époque.

A l'étage, il ne reste plus rien de l'ancien logement de l'instituteur, mis à part quelques lambeaux de papier peint. Au fond, existait une cheminée, murée depuis longtemps.

Les entreprises retenues

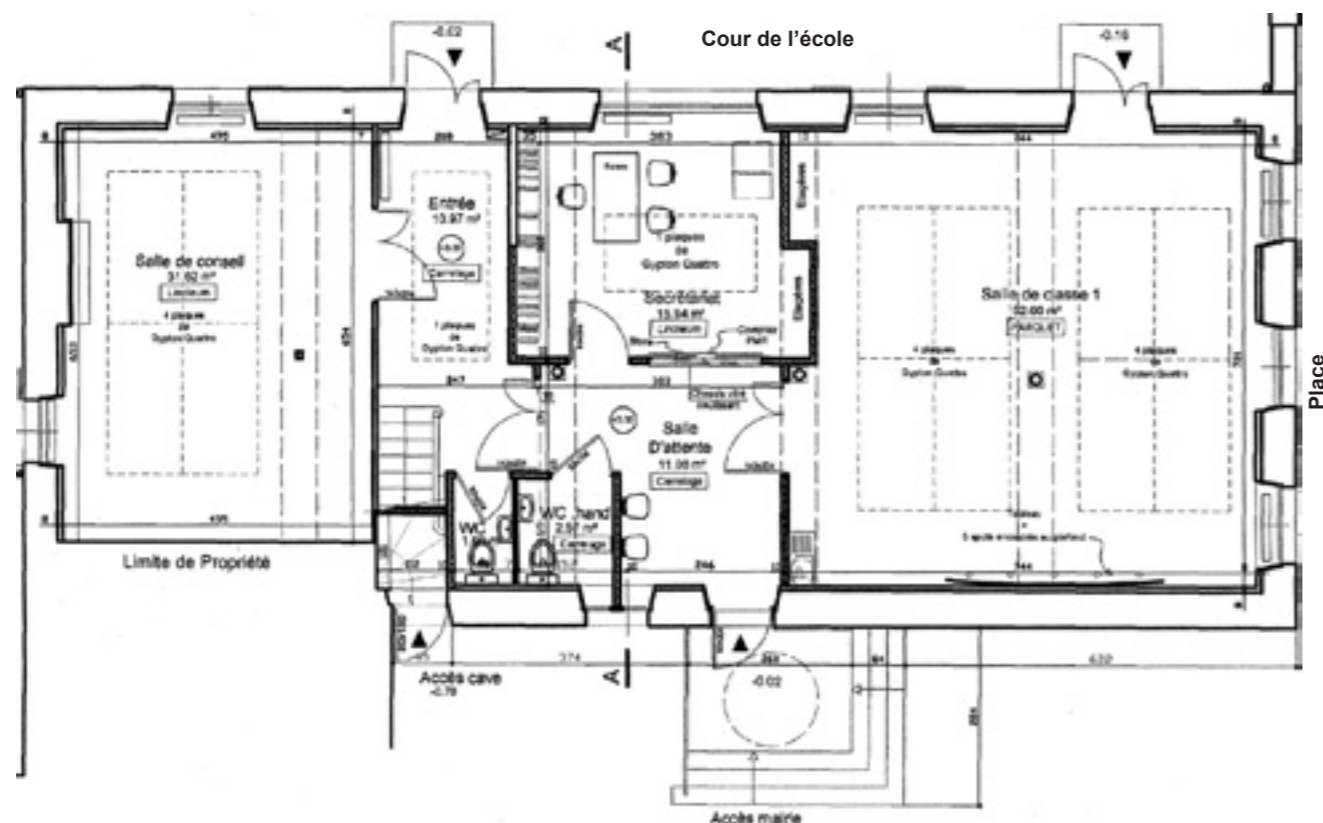
La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes pour l'exécution des travaux :

- lot N°1 : Gros œuvre
SAS Taupin - Toucy
- lot N°2 : Plâtrerie
SA Guyot - Auxerre
- lot N°3 : Menuiserie
SA Boullié - la Ferté-Loupière

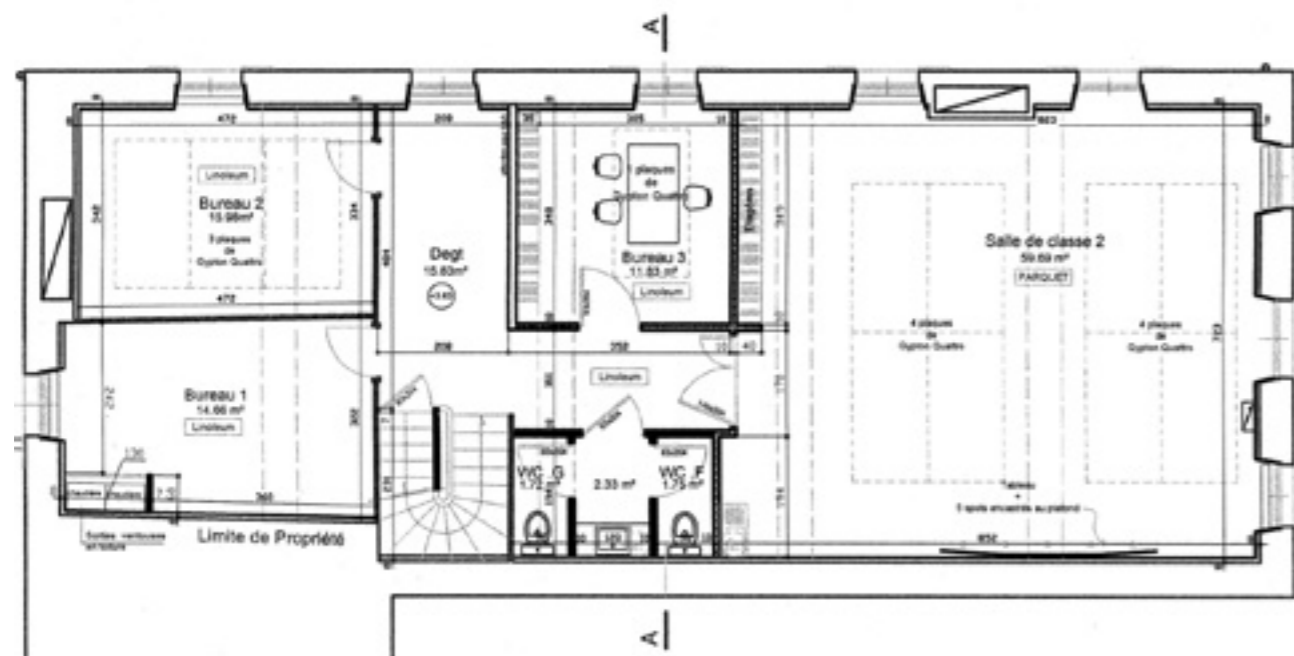
- lot N°4 : Métallerie
SARL Maréchal - Vassy-Etaules
- lot N°5 : Plomberie, chauffage
SARL Masson - Pont-Sainte-Marie (10)
- lot N°6 : Electricité
AD ELEC - Tonnerre
- lot N°7 : Peinture, sols souples
Leroy Sebdeco - Ferrières-en-Gâtinais (45)



Les plans d'aménagement du bâtiment



Au rez-de-chaussée : Une seule salle de classe agrandie (52.60m²), le secrétariat de mairie, des sanitaires et la salle du conseil qui conserve le même emplacement. La principale nouveauté concerne l'entrée du public qui se fera côté nord-ouest du bâtiment. L'entrée pour les écoliers reste inchangée, cette disposition évite l'imbrication de deux publics différents, situation souvent gênante par le passé.



A l'étage : L'ancien logement de l'instituteur, en très mauvais état, disparaît au profit d'une salle de classe très spacieuse (60 m²), d'un bureau pour le maire et des sanitaires pour les enfants. Les deux salles côté nord-est sont conservées, l'une pour les archives, l'autre pour disposer d'une petite salle de travail pour les élus ou de réunion en comité restreint.

Coût de l'opération

Les offres des entreprises étant connues, nous pouvons maintenant établir avec précision le coût des travaux de réhabilitation. Il est inférieur aux prévisions ainsi que nous l'espérons.

Travaux de base	239033,30
Option menuiserie bois-alu	3870,00
Option ravalement préau	2110,00
Option trottoir	4090,00
Reprographie dossier appel d'offre	1502,37
Annonce légale (Yonne Républicaine)	559,44
Honoraires architecte	28643,00
Socotec : contrôle technique	1900,00
Socotec : sécurité	1639,00
Achat « Algéco » pour mairie	3300,00
Imprévus	3352,89
TOTAL HT	290000 €
TOTAL TTC	346840 €



Une salle de classe avant ... Le tableau a été démonté



La salle de classe après le début des travaux ... Au sol, le bloc de grès qui servait d'appui à l'escalier

L'option bois-aluminium pour les six fenêtres en pignon supprimera l'entretien de ces menuiseries particulièrement exposées aux intempéries. Nous avons observé que les menuiseries de la façade du restaurant, avec la même exposition, doivent déjà être repeintes, 4 ans seulement après les travaux !

Subventions : 159 500 €

Les subventions obtenues s'élèvent à 55% du montant hors taxes : 30% au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) et 25% par le conseil général soit 159 500 €

Reste à financer

Il reste à financer sur notre budget la somme de 130 500 €

Cette somme dépasse nos capacités d'autofinancement, d'autant qu'en 2009 nous avons financé la route forestière sur nos fonds propres. Nous avons donc emprunté 120 000 € sur 15 ans à un taux très avantageux : un emprunt de 83 750 € à 2,65% et un emprunt de 36 250 € à 1,56%. Les intérêts s'élèvent à 22 690 €, ce qui reste très raisonnable, avec des annuités de remboursement de 9500 €.

Il faut aussi financer la TVA sur les travaux soit 56 840 €.

L'Etat rembourse la TVA deux ans après l'achèvement des travaux. Nous souscrivons un prêt relais sur deux ans d'un montant de 50 000 € à un taux de 0,85%.

G.P.



Après enlèvement du faux plafond et des lattes recouverts de plâtre de l'ancien plafond, la structure bois apparaît. Les solives sont de taille respectable mais les poutres ont une section un peu faible compte tenu de la portée, ce qui explique la présence de poteaux.

Préparation du chantier école-mairie

De nombreux travaux préalables durant l'été



Les déménageurs de l'extrême !
Le mobilier scolaire est transféré à la salle des fêtes... sous la surveillance des joueurs de belote

Le bâtiment abritant l'école et la mairie devait être complètement « vidé » avant le début des travaux de réhabilitation. Pour ne pas alourdir le budget consacré à ces travaux, une petite équipe composée de l'employé communal, du maire, de l'adjoint et de deux élus bénévoles -Gérard Caglini et Francis Riquen- n'a pas ménagé sa peine cet été.

Construction d'une remise derrière le restaurant

L'entrée du secrétariat de mairie se fera désormais à l'arrière du bâtiment, d'où l'obligation de démonter l'ancien local (pas très esthétique) accolé au dos de l'école, construit à l'origine pour abriter le corbillard municipal.



Réalisation des fondations de la remise derrière le restaurant, sous l'œil attentif du maire...

Par manque de place de rangement, le « Galopin » y entreposait de nombreux matériels nécessaires à son activité. La décision fut prise de construire une remise d'une vingtaine de mètres carrés derrière le restaurant pour remplacer ce local.

Après la récupération des tuiles, l'entreprise Michalyk de Saint-Privé rase le bâtiment à l'aide d'une pelle mécanique. Les gravats servent à combler des ornières dans le chemin des Fourneaux au bois Marchandand à hauteur de nos bois communaux.

Déménagement des lieux

Il fallut d'abord déménager le mobilier de l'école et tout le matériel scolaire, mis au préalable en cartons par nos enseignantes. Quatre ou cinq aller-retour à la salle des fêtes d'une remorque agricole en vinrent à bout.

Ensuite, les archives de la mairie et le cadastre entreposés à l'étage furent transférés dans le grenier et protégées de l'humidité et de la poussière par des bâches.

Ce déménagement fut aussi l'occasion de trier et de se débarrasser de l'impressionnant bric-à-brac qui s'était accumulé à l'étage et dans le grenier au fil du temps. Enfin, Micheline et Jean-Michel Davoise acceptèrent de stocker chez eux, durant la durée des travaux, la grande table autour de laquelle se réunit le conseil municipal.



La sortie de la grande table autour de laquelle se réunit le conseil municipal



La construction de la remise au mois de juin



La récupération des tuiles sur le local où autrefois, le corbillard municipal était remisé



La démolition du local au mois d'octobre. On distingue déjà la future porte d'entrée de la mairie

Le secrétariat de mairie

Le conseil municipal décida l'achat d'un « Algéco » pour accueillir le secrétariat durant les travaux, pour un coût de 3300€. L'achat s'est imposé car une location était tout aussi coûteuse, voire plus si le délai des travaux n'était pas respecté par les entreprises. Il sera revendu à la fin des travaux.

Les grandes portes de la cour d'école ne permettant pas le passage d'un camion de fort tonnage, sa mise en place nécessita l'emploi de rouleaux pour l'acheminer à l'endroit prévu dans la cour de l'école.

Après les raccordements électrique et téléphonique, le déménagement du matériel et des dossiers, le secrétariat provisoire était opérationnel. Merci à Jean-Pierre Roze qui assura bénévolement les connexions du téléphone, du fax et Internet.

OUF ! Le bâtiment vide pouvait recevoir les entreprises... en attendant la fin des travaux où il faudra tout ré-emménager.



G.P.

Le déchargement de "l'Algéco" qui servira de secrétariat de mairie pendant quelques mois



Jean-Pierre Roze raccorde le téléphone et Internet à "l'Algéco"



L'arrivée de la table du conseil municipal chez Micheline Davoise. Elle sera stockée dans l'ancienne boutique de quincaillerie de Jules et Valentine

Salle des fêtes

La rénovation du bâtiment est terminée



Peu après la fin de la rénovation, notre salle des fêtes est transformée en école

La rénovation de notre salle des fêtes, commencée en 2009, s'est achevée au début de l'année 2010. Les travaux ont été entièrement faits par nous-mêmes. En ne faisant pas appel à des entreprises, une économie substantielle de l'ordre de 20 000 € H.T. a pu ainsi être réalisée. Cette économie permettra de ne pas pénaliser d'autres projets communaux. Après une si forte dépense « d'huile de coude », la satisfaction du conseil municipal est grande et nous sommes heureux de pouvoir enfin accueillir du public dans une salle des fêtes digne de ce nom.

Travaux réalisés en 2010

- Réfection du plafond de la grande salle: dalles changées et isolation thermique remaniée.
- Sanitaires repeints d'une couleur plus gaie après enlèvement de la peinture écaillée et rebouchage des trous.
- Reprise des portes et serrures qui fermaient mal.
- WC handicapé remis en service.
- Réfection de la partie défectueuse du circuit électrique.
- Remise en état de l'éclairage public défaillant dans cette zone.

- Reprofilage et gravillonnage du parking et de l'accès aux locaux de l'employé communal en sous-sol (voir article opération « 200 villages ») Le reprofilage a permis en outre la mise aux normes des accès de notre salle aux personnes à mobilité réduite, conformément à la loi.

- Nous attendons toujours l'entreprise De Oliveira de Monéteau pour le nettoyage de la façade nord-ouest...

La salle des fêtes transformée en école... provisoire

Les travaux dans le bâtiment école-mairie nécessitaient le départ de nos écoliers pour l'année scolaire 2010/2011 et il n'y avait guère que la salle des fêtes pour les accueillir. Mais il fallait évidemment l'aménager : l'employé communal, le maire et l'adjoint ont dû à nouveau retrousser les manches et se mettre au travail ! L'intérieur de la salle a été séparé en deux par une cloison à base de plaques de plâtre et isolée phoniquement, réalisant ainsi 2 salles de classes indépendantes mais communicantes entre elles par une porte.

Il a fallu modifier l'installation électrique pour obtenir deux éclairages indépendants, un éclairage des tableaux et déplacer quelques radiateurs.

La principale difficulté résidait dans le fait que ces travaux ne devaient pas détériorer l'existant, tout juste rénové, puisqu'il faudra tout démonter à la fin de l'année scolaire !

Enfin pour des raisons évidentes de sécurité, il a fallu ériger une clôture sur le parking côté route.

Cet aménagement est une réussite. Ecoliers et maîtresses sont satisfaits et même l'Inspection académique ! (voir encadré)

L'inconvénient est le déplacement des élèves à la cantine le midi, mais grâce à Mmes Sophie Roze et Michèle Bonfillou, tout semble bien se passer. Autre inconvénient : la modification du circuit de ramassage scolaire du SIVOS conduit à l'augmentation du trajet d'environ 10 minutes.

G.P.



Changement des vieilles dalles de plafond déformées et salies dans la grande salle et remaniement de l'isolation



Implantation de la clôture provisoire pour la sécurité des enfants



Montage de la cloison de séparation entre les deux salles de classe



Modification de l'installation électrique

Oh hisse ! la plaque de placo est dure à positionner...

UN COURRIER D'ELISABETH DESCHEPPER, INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

M. le maire

Le chargé de mission Sécurité de l'Inspection académique, s'est rendu dans votre commune le mardi 31 août 2010 pour visiter les locaux qui vont accueillir les deux classes pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant l'école et la mairie.

Je tiens à vous faire part de ma grande satisfaction au regard des travaux réalisés dans la salle des fêtes. Ces aménagements vont permettre d'accueillir élèves et enseignants dans de très bonnes conditions tant en termes de confort, d'hygiène et de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de remercier l'ensemble des acteurs qui ont permis la réalisation de ces locaux provisoires dans des délais relativement courts et pour un résultat de qualité.

Je vous prie, M le Maire...

Entretien de la voirie

Encore de lourds efforts financiers pour nos routes en 2010



Reprofilage de la chaussée à la grave émulsion, route du Crot. La grave n'a pu être recouverte de gravillons à cause des intempéries. Ce travail est reporté au printemps

La municipalité persiste dans sa volonté de remettre en état la voirie communale mais les sacrifices financiers sont lourds : 45 000 € prévus pour 2010. Cette année encore, l'entretien régulier des voies en bon état (simple gravillonnage tous les dix ans) doit être repoussé car il faut toujours et encore faire de gros travaux de reprofilage et de purge sur les voies particulièrement déformées. La structure de nos petites routes, dont l'entretien a parfois été négligé, n'est pas compatible avec les forts tonnages en circulation aujourd'hui.

Avec la disparition des subventions en matière de voirie accordées par le Conseil général, (dont plus de la moitié du budget est consacré aux dépenses sociales), il va devenir de plus en plus difficile d'entretenir les 25 kilomètres de notre réseau routier.

Une nouveauté

Cette année, notre commune s'est associée avec d'autres pour lancer les appels d'offres dans le cadre d'un groupement de commande proposé par la Communauté de Communes de l'Aillantais (CCA) dans l'espoir d'obtenir des prix plus avantageux. La société SCREG a obtenu le marché.

Travaux réalisés

1- Reprise en profondeur

- VC N°3, route des Tremblats

2- Reprofilage à la grave émulsion

- VC N°3, route des Tremblats, partie comprise entre la faisanderie et la route des Noues

- VC N°4, route du Crot aux Grangers

- VC N° 31, route de la Croix-Verte

Ces deux dernières routes ont déjà été reprofilées en 2009 mais pas complètement car le tonnage d'enrobé prévu s'est révélé insuffisant pour combler toutes les déformations.

3- Dérasage d'accotement

- VC N°4, route du Crot aux Grangers, dans sa partie horizontale aux Bois-Jarry

- VC N°2, route de la Vaux dans les virages plus curage de fossés

4- Enduits superficiels : gravillonnage mono couche

- VC N°3, route des Tremblats, partie non faite en 2009 et début de la route des Grélons

- VC N°4, route du Crot aux Grangers
- VC N° 31, route de la Croix-Verte
- VC N° 2, route de la Vaux, partie reprofilée en 2008

En fait, ces enduits sont reportés au printemps 2011.

La signature du marché de travaux a été faite tardivement à cause des lenteurs administratives. Les travaux ont donc démarré tardivement et la SCREG, comme le conseil municipal, ont jugé plus judicieux de reporter la réalisation de ces enduits. En fin de saison, le froid et l'humidité nuisent à la bonne réussite d'un enduit.

Et pour 2011 ?

En 2011, les travaux de réhabilitation du bâtiment école mairie nous obligeront à ralentir les dépenses consacrées à la voirie. Seul le gravillonnage des rues de l'Eglise et de Saint-Aubin est programmé. La remise en état du reste de la VC N°2 (du carrefour de l'Ormeau au pont de Rhodes) est reportée en 2012.

G.P.

DÉGÂTS DUS AU GEL

Suite à un hiver long et rigoureux, le Conseil général a attribué au canton d'Aillant-sur-Tholon une enveloppe de 26 765 € afin de financer les dégâts du gel sur l'ensemble de la voirie du canton.

Le bureau de la CCA, en accord avec notre conseiller général William Lemaire, a décidé d'en faire bénéficier les dix communes ayant le réseau routier et les dégâts les plus importants. Notre commune a donc pu bénéficier de cette subvention exceptionnelle pour un montant de 2676 €.

Les travaux de reprises partielles à l'émulsion en bi-couche des zones faïencées ont été réalisés, rue de l'Eglise, route des Marnins et route du Chêne par l'entreprise J.L. Bansard.



Reprises en profondeur route des Tremblats



Dérasage d'accotement



Réfection de fossés



Reprises partielles à l'émulsion pour réparer les dégâts dus au gel

Opération "200 villages"



Le gravillonnage de la cour du cabinet médical pour un meilleur accueil du public



Subvention exceptionnelle de 50% du Conseil général de l'Yonne

Le budget 2010 prévoyait le reprofilage et l'enduit par gravillonnage en bi-couche des parkings de la salle des fêtes et du cabinet médical. Le conseil municipal estime que les abords de ces lieux, très fréquentés par les Merrillons et des personnes extérieures au village, se doivent d'être en parfait état afin de donner une image accueillante de notre commune.

Ces 2 parkings sont donc refaits à neuf pour un coût d'environ 5000 € H.T. à la charge de la commune. L'entreprise Jean-Louis Bansard réalisa des travaux de qualité et le conseil municipal se félicite d'avoir eu recours à ses services.

G.P.

Des devis furent établis en début d'année et le conseil municipal retint l'entreprise J.L. Bansard de Senan pour l'exécution de ces travaux d'un montant d'environ 10 000 € H.T.

Une subvention exceptionnelle du Conseil Général

En mai, le Conseil Général annonça la création d'une opération dite "200 villages" Elle proposait un programme de subventions de 50% (au lieu des 25% habituels) pour 200 collectivités de moins de 2000 habitants pour un projet de moins de 10 000 € H.T., projet qui devait être réalisé impérativement dans l'année. Les dossiers étaient traités par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire. En outre, la subvention allouée n'était pas comptabilisée dans le quota des deux dossiers potentiellement subventionnables par commune et par an.

La commune s'empressa de déposer un dossier -le devis étant déjà prêt- et notre candidature fut retenue.



Travaux divers de voirie

Nous avons eu recours à M. Michalyk, petit entrepreneur de terrassement, pour creuser les fondations de la remise derrière le restaurant. La mairie profita de sa venue pour réaliser quelques menus travaux en bordure des routes et chemins.



A proximité du lavoir de Bagin, la négligence d'un ancien riverain avait permis la pousse d'une haie de chaque côté d'une clôture grillagée hors alignement. Cette haie constituée d'épines, de ronces, de frênes dont les rejets débordaient sur la route constituait un danger pour la sécurité routière, en particulier pour les nombreux enfants de Bagin, qui pouvaient se blesser au contact d'épines acérées. Sa suppression améliore la visibilité et a permis le tracé correct de l'alignement.

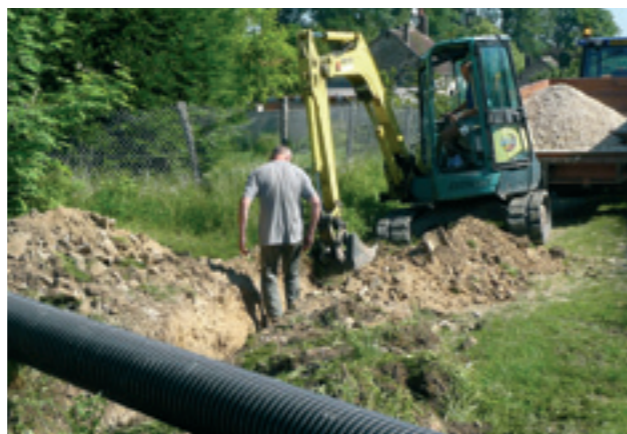


Rue de Saint-Aubin, le fossé était entièrement comblé par les « résidus » en provenance du système de traitement des eaux usées, non conforme à la réglementation, de riverains.

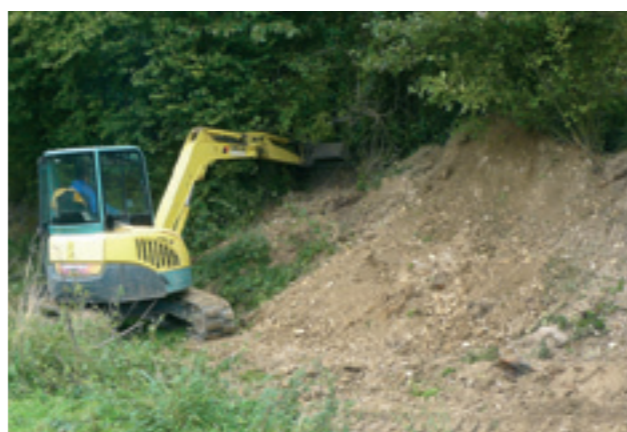
Rappelons que la conformité en ce domaine est exigible en 2012.



Une propriété était régulièrement inondée aux Naudins lors de fortes chutes de pluie. Un fossé refait, une sortie de buse débouchée et un dérasement d'accotement vont régler ce problème.



Des buses écrasées ont été remplacées dans l'entrée d'un chemin menant au lieu-dit « Fonds de Chaillot ». Lors d'orages, l'eau dévalant le chemin du Carou ne pouvait emprunter ces buses et se répandait rue de Bagin en la dégradant et inondait les abords du lavoir.



Incroyable mais vrai ! Plus de 20 m³ de terre obstruait le chemin de la Mouotte, terre provenant de terriers creusés par des blaireaux. La société de chasse devrait se préoccuper de réguler cette population d'animaux.



L'entrée de l'un des nombreux terriers de blaireaux

Elagage

Le programme commencé en 2009 se poursuit



Le premier adjoint, Guy Prévost, à l'oeuvre dans une nacelle de location

Elagage des tilleuls

Après les marronniers en 2009, les tilleuls de la place Henri Chamvres ont été élagués cette année. Ces arbres d'une hauteur considérable présentaient un danger certain et provoquaient des nuisances aux riverains. L'un d'eux s'est brisé lors de la tempête de février mais fort heureusement sans dégâts matériels ni humains.

Grâce à la location d'une nacelle, nous avons réalisé ces travaux nous-mêmes, permettant ainsi de substantielles économies sur le budget communal.

Sept tilleuls au début de l'allée du cimetière ont subi le même sort. Devant le danger que représentait la chute des branches pour les propriétés voisines, nous avons préféré faire appel à un professionnel : M. Massot de Beauvoir.

Les autres tilleuls de l'allée seront élagués en fin d'année après la chute des feuilles, ou début 2011.

Elagage en bordure des routes

L'examen de la largeur des routes sur le cadastre a révélé, avec surprise, que la commune était aussi concernée par l'élagage des branchages en surplomb

des voies communales, au même titre que certains riverains. Branchages ou arbres qui, rappelons le, menacent les réseaux électriques et téléphoniques ou nuisent au bon état des routes et à la sécurité routière.

Après avoir mis en demeure certains riverains de procéder à ce genre d'élagage, la commune se devait d'être exemplaire. C'est ainsi que l'employé communal a œuvré longuement cet hiver sur les routes de Guervin, du Chêne et des Davids. Ces travaux se poursuivront en 2011.

Chemins ruraux

Le programme d'élagage et d'entretien des chemins se poursuit. En 2010, ont été nettoyés ou vont l'être prochainement pour certains :

- le sentier des Naudins et l'accès au lavoir
- le chemin des Bois-Jarry
- le chemin de la Michée
- le chemin de Pissebout
- le chemin des Varennes
- le chemin des Prés Moinot

OBLIGATION DES RIVERAINS EN MATIÈRE D'ÉLAGAGE

En 2009, de nombreux courriers furent envoyés à des particuliers les mettant en demeure de respecter le code de la voirie routière concernant leurs arbres ou haies en bordure des voies communales.

Où en est-on ?

La date limite pour ces travaux est fixée au 31 décembre 2010. Certes, à l'heure où nous écrivons ces lignes, ce délai n'est pas tout à fait atteint mais nous pouvons déjà dresser un premier bilan.

Bon nombre de riverains ont assumé leurs obligations vis à vis de la loi et nous les remercions vivement pour leur civisme.

D'autres au contraire semblent faire la sourde oreille... La Mairie continue d'espérer que ces élagages seront terminés avant la date butoir.

La Mairie entend faire preuve de fermeté dans cette obligation. Nous ne pouvons transiger avec la sécurité routière et la sécurité des réseaux qui alimentent nos foyers. En dernière extrémité, il sera fait appel aux tribunaux pour faire respecter la loi. Nous rappelons que le premier adjoint, M. Guy Prévost, a été désigné pour résoudre à l'amiable ces problèmes, il reste à votre écoute.

Nous rappelons (encore une fois...) ci-dessous les obligations des riverains des voies communales, certains administrés n'ayant peut-être pas bien lu les deux derniers numéros du « Cerclier » !

EXTRAITS DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

« Les arbres, les branches qui avancent et surplombent le domaine public communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers »

« Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètres pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, dépendances comprises » (fossés, talus...)

Hauteur des haies :

« Aux embranchements des voies communales, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptés de part et d'autre du centre de ces embranchements ou carrefours. »

« La même hauteur doit être conservée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes »



Elagage des tilleuls dans l'allée du cimetière par l'entreprise Massot de Beauvoir



Le réseau téléphonique a été complètement dégagé sur la route du Chêne après la Croix de Saint-Marc



Sans nacelle, pas facile d'élaguer des arbres en bordure de route en présence de fils téléphoniques. Jean-François a souvent besoin d'aide. Merci à tous les bénévoles.

Le cimetière communal

Fin 2011 :
reprise des concessions à l'état d'abandon



En 2008, peu après son élection, la nouvelle municipalité mettait en chantier la procédure longue et complexe de reprise des concessions en l'état d'abandon dans notre cimetière communal.

Notre cimetière arrive à saturation : le Cerclier 2008 vous a expliqué les raisons qui nous ont conduit à choisir entre cette procédure de reprise et une extension du cimetière.

Cette procédure et ses conséquences pour les ayants droit des concessions abandonnées sont longuement expliquées dans ce même Cerclier. Les personnes concernées pourront s'y reporter.

Nouveau constat d'abandon en novembre 2011

Conformément à la loi, 3 ans après le premier procès-verbal qui constate l'état d'abandon de la concession, un deuxième procès-verbal constate à nouveau l'état de la concession.



Le nettoyage de notre monument aux morts par la société Prats.

A l'occasion du 11 novembre, ce nettoyage a été offert gracieusement à notre commune par M. Sylvain Monard. Qu'il en soit remercié

Si entre temps, une amélioration significative est intervenue, la procédure de reprise est interrompue.

Si la concession est toujours en état d'abandon, elle est reprise par la commune et ELLE EST IRREVOCABLEMENT PERDUE POUR LA FAMILLE.

La liste des sépultures est consultable sur le tableau d'affichage au cimetière et en mairie.

G.P.

ATTENTION

Les familles concernées par ces sépultures sont priées de remettre leur concession en bon état de propreté et de solidité avant novembre 2011.

Il est impératif pour les familles désireuses de maintenir leurs droits et place dans le cimetière de se manifester avant cette date. APRES, IL SERA TROP TARD !!

Gestion de nos déchets ménagers

La redevance incitative pour 2012 : un système plus équitable



Un bien triste spectacle au point d'apport volontaire route d'Egleny ! L'incivisme de certain(e)s est navrant. Espérons que la collecte à domicile mettra fin à cette désolation.

Actuellement, le coût du traitement de nos déchets est inclus dans notre taxe foncière. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 13,25% du montant du foncier bâti. Système simple mais injuste et qui n'incite guère à diminuer son volume de déchets.

Taxe injuste car elle n'est pas proportionnelle au volume de déchets produits et elle ne fait qu'amplifier l'injustice de la fiscalité locale. D'une habitation à une autre, on constate des différences considérables sur les bases d'imposition sans véritable justification. Ces anomalies résultent de critères archaïques retenus pour l'estimation des bases et qu'aucun gouvernement n'a encore eu le courage de remettre en cause.

Le projet de la CCA

La Communauté de Communes de l'Aillantais (CCA) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers de ses communes membres. En 2009, chaque habitant a produit en moyenne 280 Kg d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement.

Afin de faire face à l'augmentation des coûts de traitement liée au renforcement des normes environnementales, la CCA, s'inspirant d'exemples particulièrement réussis, met en œuvre un projet qui répond à deux objectifs :

- Faciliter la collecte des déchets en mettant à votre disposition de nouveaux bacs individuels : un pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et un pour la collecte des déchets recyclables (hors verre)

- Permettre à chacun de maîtriser ses dépenses en matière d'enlèvement des ordures ménagères en supprimant (à compter du 1er janvier 2012) la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, basée sur le foncier bâti, et en instaurant la Redevance incitative, système de facturation clair et transparent.

Inciter au tri sélectif

Cette redevance incitative au tri sélectif des déchets sera établie d'une part en fonction du volume du bac « ordures ménagères » mis à votre disposition et, d'autre part en fonction

de la fréquence de sa présentation. La facturation correspondra donc au service réellement utilisé, au même titre que la consommation d'eau ou d'électricité.

Des informations détaillées accompagneront les différentes phases de mise en place du projet: enquêtes, réunions publiques, distribution des nouveaux bacs...

Une période test du nouveau dispositif débutera le 1er juin 2011 et se terminera avec l'envoi d'une facture à blanc fin 2011.

Conclusion

Souhaitons que cette redevance incitative permette d'atteindre les ambitieux objectifs de la CCA : réduire les volumes des déchets à enfouir et augmenter le volume des déchets recyclables.

Cependant, il est permis de se demander si une politique fondée sur le poids des déchets collectés n'aurait pas été encore plus juste quant à la facture à payer ?

G.P.

La vie scolaire

Stabilité du corps enseignant et des effectifs

Peu de changement dans notre école élémentaire cette année. Il n'y a plus de remplaçante puisque Bérénice enseigne maintenant à temps complet.

Pour 2010-2011, notre école élémentaire accueille 43 enfants du CE2 au CM2, répartis en deux classes : 22 élèves de CE2-CM1 et 21 élèves de CM2.

L'emploi vie scolaire de Michèle a été reconduit pour une année. C'est une aide précieuse pour les enseignantes.



Bérénice Pinas



Fabienne Godin



Michèle Bonfillou EVS

LE PETIT MOT DES ENSEIGNANTES

Un déménagement en juillet 2010, un emménagement en août, entre temps une équipe municipale en pleins travaux au foyer pour accueillir 43 élèves en septembre.

A la rentrée, changement total de décor : deux classes agréables avec du matériel approprié, une cour totalement refaite. Que du bonheur pour l'équipe éducative et les élèves !

Mais l'histoire ne s'arrête pas là : en juillet 2011 nouveau déménagement pour une rentrée dans les locaux rénovés de notre école.

Encore beaucoup de cartons et de rangement en perspective mais pour cette fois-ci une installation définitive qui sera un moment très attendu, à découvrir dans quelques mois !

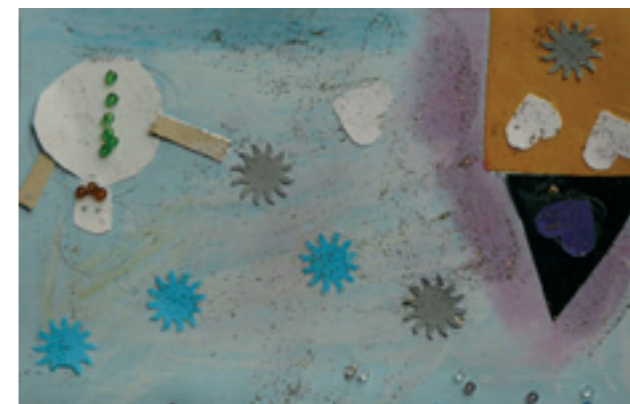
LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉCRIVENT AUX ÉLUS

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal

Nous vous remercions de nous prêter la salle des fêtes et d'y avoir installé notre école. Merci également d'avoir fabriqué de nouvelles étagères pour ranger notre matériel. La cloison peinte en jaune donne de la lumière aux salles de classe. Nous y exposons notre travail artistique.

Nous apprécions d'avoir une cour agréable et une clôture pour notre sécurité. Nous utilisons le terrain de football pour y faire du sport en pleine campagne.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal, nos sincères salutations.



Une touchante initiative de nos écoliers et de leurs maîtresses

En début d'année, les enfants ont créé des cartes de vœux et les ont envoyées aux personnes âgées de la commune. A l'intérieur, un petit mot qui a du faire chaud au cœur de ces personnes souvent seules. Bravo les enfants.



La classe de Fabienne, la directrice de l'école
Deux niveaux : 22 élèves de CE2 et CM1
7 enfants de Merry sont scolarisés dans cette classe : Théo Cermack, Valentine Durand,
Léo Gambier, Laurice Giraud, Julien Gros, Victor Pinas et Gabriel Trottier



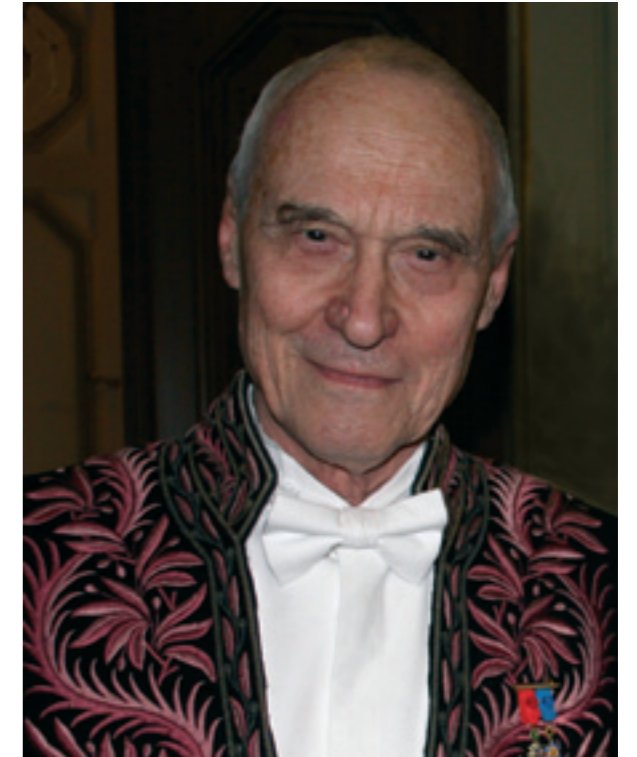
Photographie prise lors du voyage scolaire du 24 septembre au 1er octobre 2010 à Marseille.
Les élèves sont en haut de Notre dame de la Garde : La Bonne-Mère

La classe de Bérénice
Un niveau : 21 élèves de CM2
7 enfants de Merry sont scolarisés dans cette classe : Dylan Grisard, Bilydis Hippolyte,
Camille Lugues, Marie-Claire Poulet, Mylène Quéro, Arthur Raveneau et Axel Tissier

Roger Henrion, élu président de l'Académie nationale de médecine

*La consécration d'une brillante
carrière médicale pour un
enfant du pays*

*Un entretien
de Guy Prévost*



Roger dans son habit de cérémonie

Merry-la-Vallée est particulièrement honoré par votre
élection à la présidence de l'Académie nationale de
médecine.

Quels ont été vos sentiments après cette élection ?

Je l'ai ressenti comme un très grand honneur puisque
c'est le couronnement d'une carrière mais aussi
comme une très grande responsabilité.

Depuis quand êtes-vous membre de cette vénérable
institution ? Comment y entre-t-on ?

Mon élection date de 1986. On entre à l'Académie à
la suite d'un long processus. On doit d'abord faire au
moins deux communications à la tribune de l'assemblée,
sous le feu des questions, puis fréquenter les
séances du mardi, jour où se réunissent les académiciens,
afin que tous les académiciens qu'ils soient médecins,
chirurgiens, biologistes, pharmaciens ou vétérinaires,
vous connaissent.

Puis on doit rédiger une épreuve de "Titres et Travaux"
où l'on relate le déroulement de sa carrière et le détail
de ses publications, conférences et livres.

Puis, il faut être "mis en ligne" par ses pairs chirurgiens

dans la division de chirurgie, ce qui peut se comparer
à une primaire. Enfin, être élu par les membres de
toute l'Académie lors d'une assemblée plénière. La
porte est étroite. Il y a habituellement deux ou trois
autres candidats.

Portez-vous un habit comme à l'Académie française ?

Oui, uniquement dans les grandes occasions et
lors des séances solennelles. C'est un habit assez
seyant que je n'ai porté que quatre fois en un an.

Quelle est la vocation de cette Académie ?

Elle est énoncée dans l'Ordonnance Royale du 20
décembre 1820. Elle a été "instituée pour répondre
aux demandes du gouvernement sur tout ce qui
intéresse la santé publique...de s'occuper de tous les
objets d'étude et de recherche qui peuvent contribuer
aux progrès de l'art de guérir".

Ce texte est toujours d'actualité. Cependant, l'Etat a
créé, au fil des ans, de nombreuses agences pour
le conseiller et le rôle de l'Académie de médecine a
évolué.



La salle des séances : l'Académie se réunit tous les mardi après-midi en séance publique. Au centre, le siège du président

Elle s'est adaptée tout en restant fidèle à sa vocation première, se réservant d'intervenir dans les grands problèmes de santé publique. Curieusement, elle n'est devenue nationale que le 29 janvier 1947 !

L'Académie est souvent à l'initiative de mesures, lois ou décrets, dont certains font date dans l'histoire de la santé publique. Citez-nous quelques exemples récents.

On peut citer le rapport sur les défibrillateurs automatiques, indispensables pour traiter les arrêts cardiaques et sauver des vies humaines, qui a fait l'objet d'un décret en 2007 autorisant leur utilisation publique, celui réglementant les salons de tatouages et piercings en 2008 afin d'éviter les contaminations par les bactéries ou les virus, ou encore celui réglementant l'usage du titre de psychothérapeute en 2010, certains psychologues n'ayant aucun diplôme. Dans d'autres cas, on peut penser que l'avis de l'Aca-

démie a joué un rôle non négligeable, par exemple sur l'organisation des journées annuelles de préparation à la défense en recommandant une enquête sur la santé de nos adolescents, l'avenir de la biologie en France ou les antennes relais dont l'innocuité avait été suspectée.

L'Académie doit aussi sa réputation à son rôle d'aiguillon en matière de santé publique. Quelles prises de position récentes sur les grandes questions de société vous semblent les plus importantes ?

L'Académie a rempli son rôle d'aiguillon à de nombreuses reprises, tenant le rôle de vigie. Elle est intervenue, par exemple, dans des sujets aussi divers que la défense de l'accouchement sous X, la lutte contre les violences envers les femmes, contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, la lutte contre les comportements d'inspiration religieuse à l'hôpital et en faveur de la laïcité, le danger des réci-

dives chez les délinquants sexuels, la nécessité d'un dépistage précoce de la surdité chez le nouveau-né, l'intérêt des cellules souches contenues dans le cordon ombilical, le recours aux donneurs d'organes vivants, le temps scolaire, l'organisation du secourisme en France. Les deux derniers communiqués sont sur la qualité de l'eau potable mise en doute et la présence d'aluminium dans les vaccins.

Durant votre présidence, y a-t-il une action ou un projet que vous auriez particulièrement à cœur de mener ?

En fait, il y en a trois : mieux faire connaître l'Académie, développer les relations internationales, simplifier le règlement et créer une grande division de santé publique.

Dans nos campagnes, la pénurie de médecins généralistes devient dramatique. L'Académie a-t-elle une position particulière sur ce problème ?

L'Académie, préoccupée par ce problème, a fait une enquête auprès des médecins généralistes pour recueillir leurs doléances pouvant expliquer cette désertification. Les griefs invoqués étaient dans l'ordre décroissant : l'excès de charges administratives, la durée excessive du travail, la difficulté à trouver un remplaçant, la difficulté à assurer des gardes, la judiciarisation croissante de la médecine, mais aussi un certain manque de considération de la part des malades et des relations parfois difficiles avec les hôpitaux.

Plusieurs mesures ont été envisagées, aucune n'étant pleinement satisfaisante. En définitive, l'Académie a soutenu le projet de « maisons médicales », prônées par l'un de ses membres correspondants, conseiller auprès du ministre de la santé et des sports, regroupant en un même lieu plusieurs médecins généralistes ou spécialistes qui mettent en commun les frais (secrétariat, loyer), les charges, les astreintes et les contraintes.

Vous êtes élu pour un an. Serez-vous candidat en 2011 ?

Le règlement est formel : le Président est élu pour un an, non renouvelable, ce qui paraît court si on veut imprimer sa marque à l'institution mais suffisamment long si on considère l'intensité du travail et l'implication personnelle que cela comporte.

Cette présidence doit représenter une lourde charge de travail ?

C'est en effet une très lourde charge. Organisation des séances du mardi, présidence du Conseil d'administration, séances décentralisées en province, conférences, séances communes avec d'autres

CURRICULUM VITAE

Nom : HENRION
Prénom : Roger
Date de naissance : 18 août 1927



Situation militaire

Appelé sous les drapeaux le 15 octobre 1955. Rayé des contrôles le 9 janvier 1958.

Affectations successives :

- Médecin au corps des sapeurs pompiers de Paris (1955-1956).
- Campagne d'Egypte. Antenne chirurgicale à Port-Saïd (1956).
- Séjour en AFN Maroc (1957).
- Chirurgien-chef de service intérimaire à l'hôpital militaire de Casablanca (juin à septembre 1957).
- Médecin capitaine de réserve honoraire.

Carrière

- Docteur en Médecine (1961).
- Gynécologue-accoucheur des hôpitaux de Paris et Maître de Conférences Agrégé (1966).
- Professeur à la Faculté de Médecine Cochin-Port-Royal (1971-1979).
- Professeur titulaire de la chaire de Clinique Gynécologique Obstétricale et de la Reproduction de Port-Royal (1979-1992).
- Médecin consultant dans le service de Gynécologie-Obstétrique I de Port-Royal-Baudelocque (1992-1995).
- Professeur Emérite à la Faculté de Médecine Cochin-Port-Royal depuis 1995.

A ces prestigieux titres s'ajoute la présidence de très nombreux collèges, comités ou commissions, groupes de travail et associations

Publications

Environ 500 articles, communications et chapitres dans des ouvrages didactiques concernant le diagnostic prénatal, l'échographie prénatale, les maladies sexuellement transmissibles, la stérilité tubaire, la prévention du cancer du col et les vaccins contre les papillomas virus humains, le sida chez les femmes et les enfants, les toxicomanies, les violences familiales et conjugales, l'accouchement sous X, les répercussions des comportements d'inspiration religieuse sur la santé, les mutilations génitales féminines et les mariages forcés, les piercings et tatouages, les doulas et l'accouchement à domicile, la gestation pour autrui.

Ouvrages

- Abrégé de gynécologie-obstétrique, Masson éditeur (6 éditions 1984-1994).
- Abrégé de diagnostic prénatal et médecine fœtale, Masson éditeur (1987).
- Les femmes et le SIDA, Flammarion éditeur (1988).

Décorations

- Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en AFN (1956).
- Chevalier de l'Ordre du Croissant vert des Comores (1973)
- Chevalier de la Légion d'Honneur (1988).
- Officier de l'Ordre National du Mérite (1995).
- Officier de la Légion d'Honneur (2001).

... Et aussi, président de l'association "Sauvegarde du site Saint-Félix Merry-la-Vallée" de 1988 à 2008 qui a sauvé de la ruine la chapelle Saint-Félix. L'aventure est racontée dans le livre présenté pages suivantes.

Académies, relations internationales, relations avec les médias, articles dans la presse, journée du livre, du patrimoine, gestion du patrimoine, entretien des locaux, le Président est toujours en première ligne. Ainsi, depuis le 1er septembre, je suis allé en Chine, en Tunisie et j'ai reçu les académiciens brésiliens en France. J'ai présidé des séances communes avec l'Académie des sciences, de pharmacie, des sciences vétérinaires.

Sans parler de la gestion au jour le jour de plus de cent très fortes personnalités, parfois célèbres, habituées à diriger de grands services hospitaliers, dont l'âge n'améliore pas toujours le caractère.

L'ACADÉMIE EN QUELQUES MOTS

Créée en 1820 par Louis XVIII suivant les recommandations du baron Portal, son médecin personnel. Royale, puis Académie tout court, enfin nationale en 1947, cette grande dame de la science a joué un rôle important au XIX siècle.

Recluse dans sa tour d'ivoire dans les années 1900, elle a réussi en quelques années à trouver sa place dans le concert médiatique. A la fois officielles et argumentées, ses positions se démarquent souvent en faisant entendre la voix des esprits et le discours scientifique. Elle a su s'adapter aux évolutions de la médecine et de la société en restant fidèle à sa vocation première.

Elle compte 130 membres titulaires représentant toutes les spécialités médicales. Elle vote en moyenne une trentaine de rapports et communiqués par an. Depuis 1907, huit prix Nobel ont siégé à l'Académie dont Luc Montagnier (avril 2008)

Elle détient une des plus riches bibliothèques de médecine au monde avec 400 000 volumes dont des manuscrits d'une valeur inestimable
Pour en savoir plus : www.academie-medecine.fr

A qui aimeriez-vous dédier cette brillante réussite ? Pourquoi ?

A plusieurs personnes. Mes parents d'abord car ils m'ont fait une enfance heureuse, me laissant une grande liberté tout en sachant parfaitement marquer des limites, forgeant ainsi mon caractère. Ma mère était douce et attentive, mon père était ferme sans être autoritaire. Mon épouse ensuite qui m'a «supporté» au sens propre du terme et continue de le faire après cinquante ans de vie commune. A la fois confidente, entraîneur, secrétaire, chauffeur, mère de famille, hôtesse, il est évident qu'elle a joué un rôle majeur dans ma réussite.

La vie d'un obstétricien, il y a un demi-siècle, était particulièrement dure, les réveils de nuit quotidiens. C'est mon épouse qui répondait au téléphone et régulait mon activité, sans avoir les ressources du téléphone portable !

Je pense aussi à mes vieux amis de Merry-la-vallée, Achille et Laurence Tissier (*), qui m'ont hébergé et ont assisté à la préparation de mon premier concours.



Roger Henrion et son épouse Edith, qui a joué un rôle majeur dans sa réussite

J'entends toujours Achille, clopiner dans le couloir, car il avait une coxarthrose bilatérale qui ne s'opérait pas à cette époque, m'annonçant de sa grosse voix : "Ton café est prêt, petit".

Vos grands-parents paternels, Charles Borromée dit Joseph Henrion et Marie Bornat, qui furent aubergistes au 10 rue de l'Eglise et notables estimés de notre village, seraient fiers de votre réussite professionnelle. Qu'en pensez-vous ?

Je pense qu'ils seraient effectivement très fiers, surtout mon grand-père Joseph qui était un homme pondéré, d'une grande intelligence et d'une grande hauteur de vue.

Il me suffit, pour m'en convaincre, d'imaginer ma fierté si mon petit-fils, Gabriel, devenait un jour membre de l'Académie, et à plus forte raison, président de l'institution.

(*) NDLR : Achille et Laurence Tissier habitaient au 20 rue de Toucy actuel

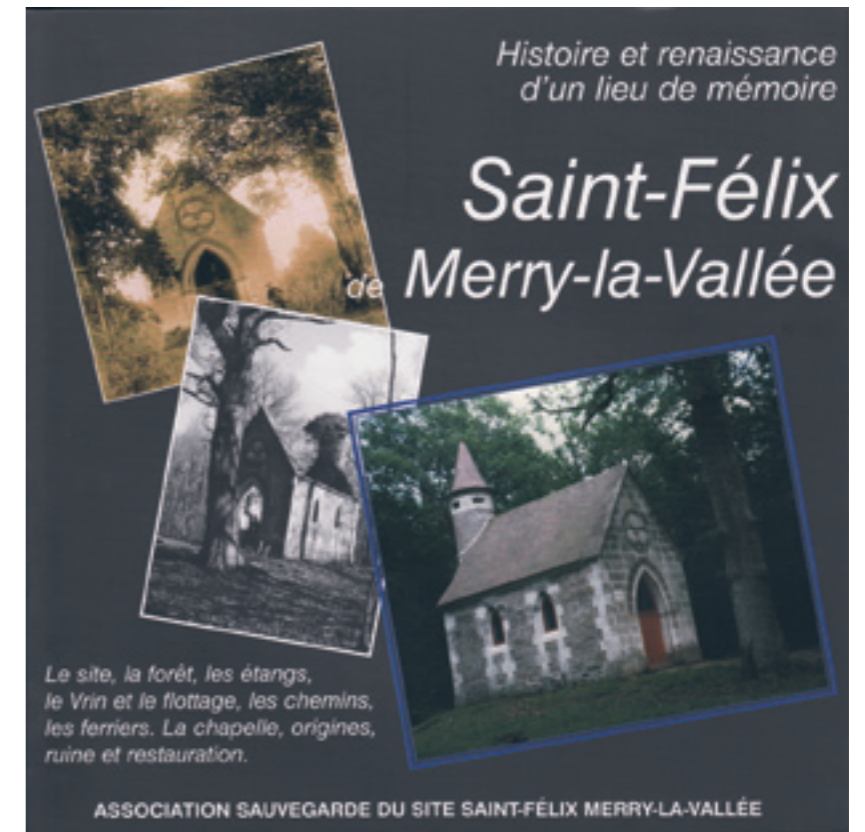


Le fronton de la façade de la rue Bonaparte à Paris

Saint-Félix de Merry-la-Vallée

Histoire et renaissance d'un lieu de mémoire

Un ouvrage de Marcel Poulet et Guy Prévost



La documentation sur la chapelle Saint-Félix est fort peu abondante. On a souvent un peu forcé l'Histoire pour apporter des éléments, certes vraisemblables mais non prouvés et qui ont fini par constituer une sorte d'histoire légendaire.

Rappelons que l'Eglise elle-même, au XVIIe siècle, retira saint Félix de son martyrologe faute d'en savoir suffisamment sur ce saint. Le peuple de nos campagnes resta pourtant fidèle, à travers les siècles, à la mémoire d'un enfant Félix, mort au fond des bois. En revanche la chapelle est souvent citée dans les documents relatifs à son environnement : forêt, étangs, chemins. Retracer l'histoire des lieux et des hommes qui les fréquentèrent apparaît finalement comme la meilleure façon d'expliquer la naissance puis la

persistance de ce culte populaire et la présence d'une chapelle, remplacée souvent par un simple calvaire.

Un volume 21x21 cm de 84 pages, nombreuses illustrations en couleurs : plans, cartes et documents anciens tirés des archives communales et départementales, photographies de la chapelle, avant pendant et après la récente restauration. Impression sur papier couché semi-mat 115 grammes, couverture illustrée en couleurs sur carte bristol 300 grammes.

Préface de Jean-Pierre Soisson.

Prix : 20 €

Disponible chez les auteurs

Les bénéfices de ce livre sont intégralement reversés à l'association de sauvegarde du site Saint-félix.

Les longues recherches d'archives ont donc finalement abouti à retracer aussi l'histoire de la forêt des chanoines de la cathédrale d'Auxerre qui, en 1597 se dessaisirent d'un tiers de leur bien, origine des bois communaux de Merry-la-Vallée.

Une histoire qui se démultiplie avec les activités que ce massif abrita : sidérurgie antique, exploitation forestière, exploitation des étangs, flottage sur le Vrin, grands chemins.

Tout naturellement cette longue histoire aboutissait aux vingt dernières années qui sont celles de la restauration de la chapelle construite en 1843 et sauvée de la disparition totale grâce au dévouement d'une équipe de passionnés, aventure inespérée relatée dans la seconde partie de l'ouvrage.

M.P.



Tempête "Xynthia"

Tilleul cassé sur la place du village. L'élagage prévu est arrivé trop tard...

Le dimanche 28 février au matin, la tempête s'abat sur la France, Merry n'est pas épargné : tuiles envolées, arbres arrachés ou cassés, câble EDF rompu ...

Les arbres tombés en travers des routes démontrent le bien fondé de la campagne d'élagage entreprise par la Mairie auprès des riverains des voies communales.

La plupart des arbres couchés en travers des routes appartiennent à des personnes mises en demeure de les élaguer !

Fort heureusement la négligence de ces derniers ne causa aucun dommage aux personnes.

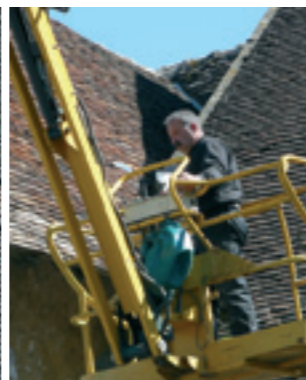
Bien entendu, c'est à la mairie qu'incomba le dégagement des routes, et de plus un dimanche...



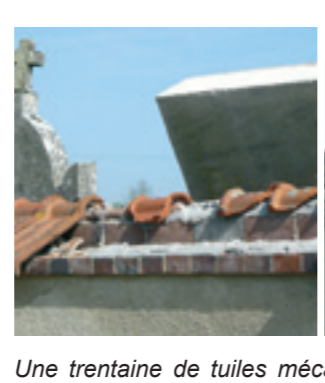
Sapin déraciné à la Fumée. Câble électrique arraché, la circulation a été déviée pendant plusieurs jours



Cela devient une habitude ! Jacques Gaillard doit encore remplacer les tuiles envolées de l'église



La route du Crot barrée par des arbres dont il avait été demandé aux propriétaires de se conformer au code de la voirie routière...



Une trentaine de tuiles mécaniques envolées sur le mur nord-est du cimetière et d'autres cassées par la chute d'une stèle.

Quelques tuiles disparues à la salle des fêtes mais promptement remplacées par Jean-François



Commémoration du 8 mai 1945

Un hommage particulier rendu aux anciens combattants



La remise du diplôme d'honneur à M. Guy Bardot dans la cantine le 8 mai 2010

Le samedi 8 mai 2010, une assistance un peu plus nombreuse qu'à l'ordinaire suivit la commémoration du 65^e anniversaire de la victoire de 1945.

Elle débuta par le dépôt d'une gerbe sur la place Henri Chamvres en mémoire d'Henri, résistant fusillé par les Allemands le 14 juillet 1944 à Diges au lieu-dit "Le puits aux loups".

Le cortège se dirigea ensuite vers le monument aux morts dans le cimetière où le maire, Roger Charpy, prononça une allocution.

5 combattants à l'honneur

Avant le vin d'honneur offert par la municipalité, le maire remit à M. Guy Bardot le diplôme d'honneur des anciens combattants de 1939-1945 pour faits de résistance. Un moment d'émotion pour le récipiendaire et l'assistance.

Quatre autres anciens combattants conviés à la cérémonie pour recevoir leurs diplômes n'ont pu être présents en raison de leurs problèmes de mobilité : MM Albert Béneton, Raymond Béneton, Roger Gallet et Michel Jolibois.

Le diplôme fut remis à leur domicile par le maire et son adjoint. Très émus, nos anciens racontèrent les

moments d'angoisse et les difficultés qu'ils vécurent lors de cette sombre période de notre histoire.

Michel reçut son diplôme dans la salle commune de sa maison de retraite sous les applaudissements des personnes et de l'animatrice présentes.

C'est sur l'initiative du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, M. Hubert Falco, que ce diplôme d'honneur a été établi. Il était temps !

Ayons une pensée pour ceux qui ont déjà disparus : Roland Jolivet, Gilbert Durville, Pierre Prévost, Daniel Tissier ... et d'autres

G.P.





Albert Bénéton : mobilisé en septembre 1939, fait prisonnier à Lille puis envoyé en captivité en Autriche jusqu'à la fin de la guerre



Raymond Bénéton : Engagé volontaire



Roger Gallet : A rejoint le maquis pour éviter le STO, puis la caserne d'Auxerre à la fin de la guerre



Michel Jolibois : A combattu en Alsace aux côtés de l'armée du maréchal de Lattre après avoir été maquisard

LE MAQUIS DE MERRY-VAUX

Parmi nos anciens combattants, certains ont été mobilisés en 1940 puis faits prisonniers après « la drôle de guerre », d'autres ont rejoint des réseaux de résistance, le plus souvent pour échapper au STO en Allemagne.

Parmi ces résistants, bon nombre de Merrillons ont fait partie du maquis de Merry-Vaux. Constitué en compagnie d'infanterie, c'est un groupe de plus de 200 hommes qui quitta Merry-Vaux pour la libération d'Auxerre.

Le groupe forma ensuite la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment du Morvan qui partit combattre en Alsace pour finir la guerre en Autriche.

Les personnes intéressées par l'aventure de ces Merrillons pourront lire l'ouvrage de M. Guy de Kergommeaux qui commanda le maquis de Merry-Vaux. Ouvrage disponible à la Fondation maréchal de Lattre, 4 rue Amélie, 75007 Paris.



Des anciens choyés par le CCAS

Instant privilégié pour nos anciens que le repas offert, le 19 décembre 2009 (après la rédaction du Cerclier 2009), par le comité communal d'action sociale (CCAS)

Une véritable réussite cette année grâce aux talents de M. Bruno Lallier, traiteur à Chassy. Une excellente présentation, un service parfait et des plats délicieux que chacun dégusta avec beaucoup de plaisir. Le tout accompagné de bons vins et des vœux du maire qui eut une pensée pour nos anciens en maison de retraite.

Toutes nos félicitations à Bruno, pour 31,90 €, on ne pouvait mieux faire !

MENU

Terrine en croûte aux morilles, salade aux pignons et confiture d'oignons

Dos de saumon rôti minute, petite choucroute fine et crème tomatée

Sorbet

Noix de faux filet rôti coulis de champignons

Assiette fromagère

Savarin glace nougat et coulis de chocolat.



Une partie des convives

Bruno Lallier devant ses terrines

Energies renouvelables

Le photovoltaïque fait des adeptes à Merry



Les journaux, la télé tout le monde en parlait et maintenant ça y est, trois Merrillons ont franchi le pas et ont fait installer sur leur toit des panneaux photovoltaïques.

Une installation photovoltaïque comment ça marche?

Des panneaux sont installés sur le toit, orientés vers le sud. Si votre toiture est orientée est-ouest ou si elle a un seul pan orienté vers le nord, le photovoltaïque n'est pas fait pour vous.

Sous l'action du soleil, les panneaux produisent un courant continu sous vingt-quatre volts. Intervient alors un onduleur, équipement électronique chargé de transformer ce courant continu en courant alternatif deux cent vingt volts.

Vient ensuite un compteur destiné à mesurer la production électrique. C'est sur sa foi que va être rétribuée l'électricité produite. Cette configuration devrait en toute logique être suffisante.

En fait vient se rajouter un comp-

teur dit de « non consommation ». Leur installation étant aujourd'hui opérationnelle, les jours de plein soleil et les jours lumineux, de l'électricité s'échappe des toits de trois Merrillons pour aller dans le réseau

COMPTEUR DE "NON CONSOMMATION"

C'est un compteur dont la fonction est de vérifier que l'électricité injectée dans le réseau est seulement celle produite par vos panneaux.

Pourquoi une telle précaution? Le prix de rachat de l'électricité par EDF est supérieur et de loin au prix de revente dans le réseau. Ceci a pour but d'inciter les gens à investir pour que, les panneaux solaires étant produits en plus grande série leur prix de revient baisse.

Or, par le passé, des petits malins, il en existe toujours, réinjectaient par leur compteur de production de l'électricité provenant d'autres origines, ce qui augmentait d'une manière anormale leurs revenus.

Quelles sont les conditions financières pour financer un tel investissement?

Nous allons vous dire ce qu'elles étaient, car aujourd'hui la législation en la matière a changé.

Ce qui était vrai hier ne l'est donc plus aujourd'hui. Une installation complète a un coût situé entre 21 000 et 26 000 €.

En la matière il est bon de faire jouer la concurrence. Sur ce coût il était possible d'obtenir un crédit d'impôt de 8 000 €. Peut s'ajouter une subvention du conseil régional de l'ordre de 2000 €.

Certaines sociétés proposent de financer l'intégralité de l'investissement sous forme d'un prêt dont les annuités de remboursement correspondent à la valeur de l'électricité produite.

Une telle installation a une durée de vie d'environ vingt cinq ans, l'investissement réalisé sera remboursé en sept à neuf ans.

Francis Rique

Enfouissement des réseaux électriques

La fin des travaux



L'arrachage des vieux poteaux, le 29 juillet. La moisson n'est pas en avance!



Le terrassement pour le nouveau transformateur met au jour le mur d'enceinte nord ouest de l'ancien cimetière. Mur encore en bon état

Dans le précédent numéro du Cerclier, nous vous avons parlé de l'enfouissement des lignes électriques, expliqué les raisons de ces travaux et les conditions de leur prise en charge. ERDF enfouit donc progressivement les principales lignes électriques pour les protéger contre les risques liés aux intempéries et finance ces travaux.

Vous n'avez donc pas été surpris en septembre de constater la navette de camions chargés de vieux poteaux électriques. La dernière phase de l'enfouissement, celle du démontage des anciennes lignes aériennes, se déroulait.

Vous avez dû également observer, place Henri Chamvres, le long de l'allée de tilleuls, un petit bâtiment technique surmonté d'une antenne. Là se trouve le nouveau transformateur du réseau. L'antenne? Elle est destinée à commander à distance l'interruption ou la remise en route du réseau électrique.

Une partie de Merry, celle qui était traversée par la ligne princi-

pale, retrouve ainsi l'aspect qu'ont connu nos anciens au temps de la lampe à pétrole.

Pour que le chantier soit totalement conduit à son terme, ne restent que quelques travaux de reprise du goudronnage réalisé sur les tranchées d'enfouissement, le précédent goudronnage ne donnant pas toute satisfaction. Des affaissements de chaussée dus au tassement des matériaux seront également repris.

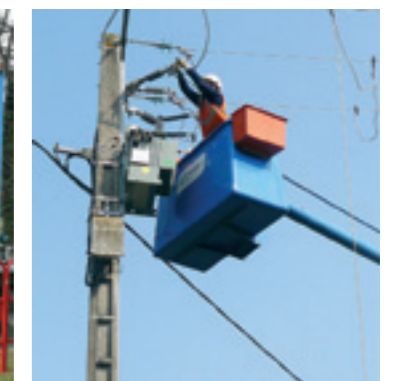
Francis Rique



Dépose de l'ancien transformateur électrique au pyralène, allée du cimetière



Le transformateur mobile qui alimente notre village en 220 V durant les travaux



Un transformateur électrique flambant neuf rue de Toucy

En bref...



En remplacement de Johann, Monelle Charpy assure bénévolement les transports en mini-bus à Toucy du mercredi et ...par tous les temps !

Vœux 2010 : Cette année, pas de vœux de la municipalité aux habitants pour cause de salle des fêtes non disponible. Pour vous consoler, le Cerclier vous offre quelques images des vœux 2010.



Les lauréats des maisons fleuries



La dégustation de la galette des rois...

TRANSPORT SCOLAIRE

Avis aux parents de collégiens ou lycéens scolarisés ailleurs qu'à Toucy

Vous devez remplir obligatoirement une demande d'inscription pour bénéficier des services de transports gratuits organisés par le département de l'Yonne. Cette demande est à retirer en mairie.

Cette demande est destinée aux élèves qui sont dans une des situations suivantes :

- l'élève change d'établissement
- l'élève n'a pas emprunté un service de transport scolaire l'année précédente
- l'élève redouble sa classe

Si l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement et n'est pas concerné par une des situations ci-dessus, aucune demande n'est à remplir.

Toute demande doit être complétée par vos soins et visée par l'établissement scolaire que l'élève fréquentera à la rentrée et retournée en mairie avant le 1er juillet.

La carte de transport est à retirer auprès de la mairie du domicile. Vous munir d'une photo d'identité récente lorsque vous irez chercher la carte de transport.

Pour tous renseignements, s'adresser au service des transports du Conseil général à Perrigny
Tel : 03 86 72 88 48

DES NOUVEAUX ARRIVANTS ...



Lou



Baptiste

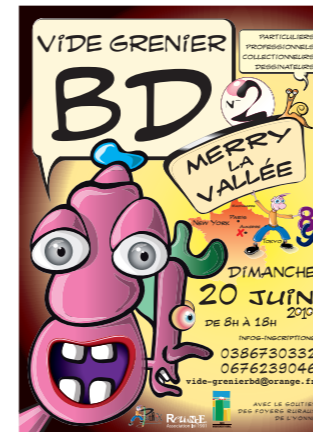


Duban

RELIANCE

Association loi 1901

Le vide grenier



L'Association Reliance organise parallèlement au vide grenier traditionnel un vide grenier de bandes dessinées. Il est ouvert aux amateurs, collectionneurs, professionnels de la bande dessinée. Ils peuvent échanger vendre ou simplement regarder des BD. A cette occasion des dessinateurs viennent dédicacer des albums. Cette année sont venus :

- **Claude TURIER**, dessinateur humoriste. Né en 1948, il a publié ses dessins dans divers journaux : Le Pèlerin, La vie, Le Hérisson, France-Dimanche, Femme actuelle, Maxi, Play boy, Le Monde, Cartons foot, Super, Top Secret, France Soir, Télé 7 jeux, Le journal de Mickey, Mickey Jeux.

- **Jo Hell**, parution de dessins de motos sous la rubrique « Bikerland » dans FREEWAY le magazine Harley-Davidson & good vibrations.

- **Dominique Vallet**, scénariste et dessinateur Il a publié un album « l'avis des héros »

- **Francois Rabasse**, a publié le mystère de Lohengrin d'après le scénario imaginé par Richard WAGNER pour son opéra « LOHENGRIN » Il présenta également deux numéros d'une trilogie, le triangle de Tubalcaïn.

- **Sébastien Dieu**, caricaturiste.

- **Laura Meheust** présenta ses dessins.



Le vide grenier BD

Egalement dans le village à l'occasion du vide grenier et vide grenier BD, une animation musicale organisée par le Galopin avec : La Chalande (musique trad.), Hora (danses orientales), le groupe de cornemuses A Ti A Taille. Fabrication et vente de pains cuits au four à bois. Promenade à dos d'âne. Une exposition de peinture sur soie.

Patrick Maniez



Stand de l'école



Stand gastronomique



Vente de pain



Le rallye des châtaignes



Le SIVU des belles vallées regroupant les communes d'Egleny, Parly, Saint-Aubin-Chateaufeu, Beauvoir, Lindry, Pourrain et Merry-la-Vallée organise tous les ans le rallye des châtaignes, pédestre et équestre.

Cette année Merry-la-Vallée avait la charge d'organiser la douzième édition. Départ à 9h30, après un café et des viennoiseries, d'une centaine de randonneurs guidés par Isabelle Jacques, Yvonne et Armand Tardella pour un parcours d'environ 11 kilomètres. Peut de temps après, départ de 25 cavaliers pour un parcours balisé par Lydie et Jérôme Trottier.

Vers midi retour des randonneurs et des cavaliers où les attendaient 20 kg de châtaignes grillées de Parly, 20 litres de jus de pomme gracieusement offert par la cidrerie Bernard Guitard de Dracy et 20 bouteilles de cidre bouché offertes par Francis Tissier. La météo étant clémente, cavaliers et randonneurs se sont attardés pour déguster et apprécier ces produits de notre région.



Patrick Maniez

LES DÉDICACES DES DESSINATEURS PRÉSENTS AU VIDE GRENIER



AJM : LE FOOTBALL À 7

SAISON 2010-2011 : GROUPE C

Venez nombreux encourager la valeureuse équipe de Merry-la-Vallée le dimanche matin à partir de 9 h 45. La durée d'un match est de 2 fois 40 minutes.

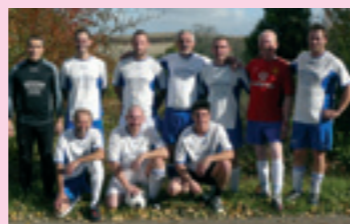
Calendrier du championnat (matches à domicile)

- 30 janvier 2011 : Merry-la-Vallée – Saint-Aubin
- 27 février 2011 : Merry-la-Vallée – Beines
- 10 avril 2011 : Merry-la-Vallée – Gurgy

Calendrier de la coupe (matches à domicile)

- 19 décembre 2010
- 6 février 2011
- 20 février 2011

Le président de l'AJM : Thierry Pinas



Carnaval

Une journée carnaval pour les enfants organisée par Reliance en février 2010



Le déroulement de cette journée, entièrement consacrée aux enfants du regroupement scolaire, a eu lieu comme suit :

- Spectacle
- Promenade
- Incinération de Carnaval
- Ateliers et goûter.



Pour le spectacle le public a atteint les cent vingt personnes, chiffre à ce jour jamais atteint. « La Compagnie Sans Nom » a offert à nos jeunes spectateurs et à leurs accompagnateurs jonglages, acrobaties et humour.

Après avoir brûlé carnaval, activité devenue aujourd'hui un rituel, les ateliers ont vu s'activer pas moins de quatre vingt personnes.

Frankie nous avait, à son habitude, préparé quantité

de bugnes à la lyonnaise ainsi qu'un merveilleux chocolat créole aux épices. Avec l'aide du jeune Serge, il a également préparé quantité de crêpes.

A 17h30 nous comptons toujours quarante cinq adeptes des ateliers.

Vers dix huit heures début de rangement avec la participation du dernier carré de présents.

A dix neuf heures nous avons clos le rangement.

Le lendemain un dernier passage du « corps de balai » a permis de rendre la salle prête pour de nouvelles activités.

Que soient remerciés tous ceux qui nous ont permis d'offrir cet après midi à nos enfants ! Une mention spéciale à la municipalité, qui par une subvention de trois cent euros, nous a permis de financer le spectacle.

Francis Rique

Des légumes de saison...

Sophie Bardot produit des légumes bio à Parly et en assure la vente. Si vous êtes intéressé, une vente a lieu tous les vendredis de 17 h 30 à 19 h à son domicile, 15 rue de Toucy.

Le prix d'un panier composé de légumes de saison est de 10 €, le panier doit être réservé à l'avance.

A l'avenir, Sophie envisage la création d'une AMAPP pour écouler ses produits. Vous en saurez plus dans le prochain Cerclier.



Vous avez dit AMAPP?

Que veut dire ce sigle?

Il signifie Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Proximité.

Comment ça marche?

Le producteur passe un contrat de vente avec des utilisateurs. Il s'engage à leur livrer régulièrement un panier de fruits et légumes de saison issus de sa production. Les utilisateurs s'engagent à acheter régulièrement ce panier à un prix défini d'avance.

Quels avantages ?

Dans la mesure où ses légumes sont pré-vendus, le producteur local sait que sa production sera écoulee. Par ailleurs il bénéficie d'un prix de vente plus rémunérateur. Il n'est pas obligé d'attendre la fin de la saison pour être réglé. Le consommateur est assuré d'avoir des légumes frais et de qualité. Il retrouve le rythme des saisons.

Quelles conséquences ?

L'adhésion à une AMAPP est aussi un acte politique:

- Lutte contre la désertification des campagnes.
- Rétribution équitable du producteur.
- Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique en évitant le transport des légumes sur de grandes distances.
- Contribution au renforcement du lien social.
- Consolidation d'emplois locaux.

Francis Rique

Le SIVOS du Vrin

L'école primaire publique gratuite... mais pas pour la commune.

Coût : 36 500 € en 2010 !



Des élèves heureux à la salle des fêtes

Le regroupement pédagogique entre les communes de Merry-la-Vallée, Saint-Aubin-Chateauneuf, Les Ormes, Somme-caise et Saint-Martin-sur-Ocre a été créé en 1976. Aujourd'hui, il se nomme SIVOS du Vrin (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). A la rentrée 2010/2011, le regroupement compte 135 élèves dont 32 de Merry. Un SIVOS permet de conserver une école dans nos petites communes avec une ou plusieurs classes ne comportant qu'un ou deux niveaux. Les communes de Somme-caise et Saint-Martin-sur-Ocre n'ont pas d'école.

La décision d'intégrer les Ormes et Somme-caise dans ce regroupement n'est pas très heureuse au vu de leur éloignement géographique des autres communes. Le choix de communes voisines telles que Beauvoir, Eglény, Saint-Maurice ou Parly répondait mieux à la logique et permettait une diminution notable des temps de transport en bus. A l'époque, Merry n'a pas su anticiper et lorsque le regroupement est devenu inévitable, il a fallu composer avec les communes restantes...

Le coût

L'ensemble des coûts de fonctionnement du SIVOS (personnel, cantine, fournitures scolaires, mobilier, chauffage, etc.) à la charge des communes sont répartis au prorata du nombre d'élèves scolarisés. C'est ainsi que pour l'année scolaire 2009/2010, pour 35 élèves notre commune a dû régler au SIVOS la somme de 36 500 €, soit 1040 € par enfant. Ce coût représente une lourde charge pour le budget communal et montre que la gratuité de l'enseignement pour les parents d'élèves ne l'est pas au niveau communal et remercions le Conseil général qui finance le transport des enfants ! Malgré tout, cela reste un investissement pour l'avenir de nos enfants, de notre société et de notre pays.

Au chapitre des coûts, il faut ajouter notre participation aux charges de fonctionnement du syndicat de transport scolaire du collège-lycée de Toucy : 1296 € pour 29 élèves en 2009/2010.

Le maire, Roger Charpy

LE PERSONNEL DU SIVOS À MERRY



Marie-Claude Renard

Depuis 2000, elle assure la garderie des enfants le matin de 8h30 à 9h, puis le soir, après les classes, en attendant le car de ramassage. Ensuite, elle fait le ménage des classes. Le midi, elle est cantinière à St-Aubin. Marie-Claude nous quitte bientôt pour une retraite bien méritée.



Sophie Roze

Cantinière : depuis 11 ans, Sophie réchauffe les plats apportés par le traiteur, dresse les tables et fait le service. Ce n'est pas de tout repos avec 40 enfants à surveiller de près. Ensuite, il faut ranger et nettoyer.

Les sapeurs-pompiers de Merry

La petite histoire d'un corps aujourd'hui dissous



Un des paniers (numéroté) en cuivre recouvert d'osier pour remplir le réservoir de la pompe



L'ancien véhicule hippomobile des sapeurs-pompiers de Merry-la-Vallée, avec son réservoir en cuivre et au-dessus la pompe à balancier et le tuyau

Par décision du conseil municipal en date du 22 juin 2010, le véhicule hippomobile de lutte d'incendie du corps des sapeurs-pompiers de Merry, remis chez un particulier, doit être confié à un collectionneur en la personne de Philippe Noirot de Saint-Aubin-Chateauneuf, avec une convention de conservation qui permet à la commune d'en rester propriétaire. Au regard de cet événement, c'est l'occasion d'écrire une partie de l'histoire des sapeurs-pompiers de Merry au travers des seuls registres de conseils municipaux.

Séance du 25 décembre 1890

Décide l'achat d'habillement aux sapeurs-pompiers après lecture du mémoire de la Maison du Pont-neuf à Paris pour la somme de 997,20 francs. Le maire explique "que la fourniture est de bonne qualité et remplit les conditions requises"

Séance du 19 novembre 1899

A l'occasion de l'incendie qui a éclaté de 8 août chez M. Gallet, maire, (qui habitait au 1 rue d'Eglény actuel, il s'agit sans doute d'un incendie dû à la foudre au vu de la date et qui a justifié la pose d'un paratonnerre, toujours visible) :

Les huit compagnies de sapeurs-pompiers qui y assistaient ont fait dans les deux auberges de la commune des dépenses qui s'élèvent ensemble à 182 francs : 103,30 F chez Bardot Théodule et 78,70 F chez Henrion Joseph. Le conseil délibère afin de payer cette somme.

Séance du 11 février 1900

"Considérant qu'une petite pompe épuisante est souvent utile pour les travaux de réparation des lavoirs communaux, que M. Demugny propriétaire à St-Aubin-Chateauneuf en possède une qu'il a déjà prêté plusieurs fois à la commune et qu'il s'engage à lui vendre pour la somme de 55 F. Décide l'acquisition de la dite pompe..." Cette pompe conservée dans le clocher a été confiée également à Philippe Noirot et retourne ainsi dans son village d'origine 110 ans après.

Séance du 13 janvier 1901

"M. le maire appelle l'attention de l'assemblée sur l'utilité d'organiser la compagnie de sapeurs-pompiers de la commune conformément au décret du 29 octobre 1875, notamment l'article 29, vu aussi les articles 18 à 24 du décret du 12 juillet 1899".

Délibéré :

La compagnie de sapeurs-pompiers sera composée de 23 hommes. La commune s'engage à subvenir pendant 5 ans aux dépenses de service comprenant :

1- les frais d'habillement et d'équipement des sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers.

2- l'achat des tambours ou clairons
3- le loyer, l'entretien, le chauffage, l'éclairage et le mobilier du corps de garde.

4- le loyer du local où est remis la pompe, l'entretien de la pompe et de ses accessoires.

5- la solde des tambours ou clairons

6- les réparations, l'entretien et le prix des armes détériorées ou détruites sauf recours contre les sapeurs-pompiers conformément à l'article 28.

7- les frais de registres, livrets, papiers, contrôle et tous les menus frais du bureau

8- les secours ou pensions allouées aux sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement dans le service, ainsi qu'à leurs veuves et à leurs enfants.

9- les frais de réintégration des armes, s'il y a lieu, dans les arsenaux de l'Etat

10- les secours pour frais funéraires, soins médicaux et interruption de travail par suite d'accident en service.

11- les secours annuels aux sapeurs-pompiers ayant au moins 25 ans de services et 65 ans d'âge.

La solde annuelle du tambour ou clairon est fixée à 24 francs.

L'indemnité annuelle allouée à chaque pompier est fixée à 12 francs.

MM. Chamvres et Niel, membres du conseil municipal, sont désignés pour faire partie de la commission de contrôle qui sera instituée.

Séance du 13 février 1906

Il est question à nouveau de réorganisation d'un service de secours contre l'incendie. Il est mentionné



La petite pompe épuisante achetée en 1900 à Saint-Aubin-Chateaneuf pour la somme de 55 francs

que la population est de 768 habitants répartis en 15 hameaux principaux.

- le corps est organisé en une subdivision de compagnie de 23 hommes.

- les indemnités et soldes restent inchangés par rapport à 1901.

- les membres de la commission chargés d'examiner les demandes d'admission dans le corps et d'arrêter les contrôles sont MM. Prévost Mathieu et Tissier Albert, tous deux conseillers municipaux.

Séance du 7 juillet 1912

"Le conseil a connaissance que le sous-lieutenant de la compagnie s'oppose formellement cette année, à ce que cette société célèbre comme d'habitude la fête nationale par un banquet payé avec les sommes inscrites au budget pour la compagnie"

"Il blâme énergiquement ce sous-lieutenant et proteste contre cet acte arbitraire et injustifié dirigé contre la nouvelle municipalité. En conséquence, il demande la destitution de ce chef..." (Aucun nom n'est cité)

Séance du 8 février 1920

Nouvelle réorganisation... La population de la commune n'est plus

que de 665 habitants avec 8 hameaux principaux.

La subdivision de compagnie sera de 20 hommes. L'indemnité annuelle sera de 25 francs par an et 50 francs pour tambours et clairons.

Séance du 20 novembre 1921

L'échelle prévue pour la pompe sera installée ; dépense approximative 60 F. Elle sera scellée, le tuyau devra être réparé.

Séance du 7 mai 1922

Réparation pompe – un boulon au chariot
Tambour à acheter au compte de la commune, 30 F.

NOS DERNIERS MÉDAILLÉS

d'après le registre matricule du corps des sapeurs-pompiers de la commune :

Médaille d'argent après 20 ans de service :

- Bardot Guy et Bardot Jean le 14 juillet 1974

- Viel Louis le 4 décembre 1975

Médaille de vermeil après 25 ans de service :

- Bardot Guy et Bardot Jean le 4 décembre 1975

Séance du 5 août 1923

Vu la réclamation de M. Tissier G. au sujet de la pompe à incendie, les modifications et achats suivants sont décidés :

1- Pose d'un ressort à la voiture

2- Aération du local

3- Achat de 25 m de boyaux toile

4- Achat de 50 seaux toile

(Les anciens tuyaux étaient réalisés en bandes de cuir rivetées et il fallait les graisser régulièrement pour garder leur souplesse et leur étanchéité)

Séance du 25 mai 1924

Le maire demande de l'autoriser à faire vendre aux enchères publiques les vieux effets d'habillement des pompiers, de vieux seaux inutilisables. Adopté à l'unanimité.

(On ne sait pas si la vente a réellement eu lieu et combien elle a rapporté)

Séance du 18 décembre 1925

Le maire expose au conseil qu'à l'issue de l'incendie qui a eu lieu le 4 novembre chez M. Greillot au Chêne (au 20 le Chêne actuel), les pompiers ont conformément à la coutume fait un casse-croûte chez M. Bardot, cafetier. Ils demandent que la commune veuille bien en payer les frais, à savoir 39,45 frs. Il vote également une somme de 41 frs pour le paiement des 2 peaux de tambour pour la compagnie.

Après cette date, peu de comptes-rendus concernent les pompiers.



Maxime Prévost et Gérard Tissier dit « Mamat » sortent les tuyaux rangés dans le clocher

SAPEURS-POMPIERS 1951

Il a été retrouvé sur le véhicule hippomobile une liste du corps des sapeurs-pompiers de 1951 avec leur affectation.

1) Trottier Robert	Vissage du tuyau
2) Jolivet Roland	Orificier
3) Tissier Daniel	Conducteur
4) Bardot Jean	Nettoyage et pliage des tuyaux
5) Tissier Amâtre	Service de l'attelage
6) Durville Gilbert	Tambour, chaîne pleine
7) Bardot Guy	Graissage de la pompe et vider
8) Bardot Lucien	Service des paniers, roues de chariot chaîne pleine
9) Prévost Georges	Nettoyage et pliage des boyaux
10) Viel Louis	Accrochage des paniers, recevoir les bâtons (Clairon) vidage de pompe
11) Jolibois Michel	Déchargement et chargement de la pompe chaîne pleine
12) Prévost Maxime	Déchargement et chargement de la pompe chaîne pleine
13) Bardot Jean-Louis	Service de l'attelage et pliage des boyaux, accrochage des paniers
14) Tissier Robert	Nettoyage et pliage des boyaux chaîne pleine
15) (illisible) Guy	

Pour certains d'entre nous, cela rappelle les « manœuvres » qui avaient lieu à l'abreuvoir pour approvisionner la pompe à bras en eau à la chaîne, avec des paniers en toiles ou en cuivre entouré d'osier tressé pour les protéger. D'où les expressions « chaîne pleine » et « chaîne vide » en retour pour un nouveau remplissage. L'orificier est celui qui tenait la lance à incendie.

Epilogue

Après cette période glorieuse, au fil des années il devient de plus en plus difficile de recruter des sapeurs-pompiers volontaires à cause des problèmes de disponibilité mais également des demandes de l'administration de plus en plus exigeante (stages de formation, matériels, etc.)

Devant ce constat, la dissolution du CPI (Centre de Première Intervention) de Merry sera demandée par le conseil municipal et effective par arrêté préfectoral en date du 1er février 2005.

Roger Charpy



Louis Viel vérifie le bon fonctionnement des vannes

Etat civil 2010

Nos joies et nos peines

NAISSANCES

Matthias MOREAU, né le 20 janvier 2010
de Christophe Moreau et Emmanuelle Dela-
planque
le Chêne

Yaelle LEBEAU, née le 13 avril 2010
de Benjamin Lebeau et Virginie Wattelle
rue d'Egleny

Lorenzo MICO, né le 16 mai 2010
de Grégory Pierre Mico et Sylvie Pérez
les Tremblats

MARIAGES

le 3 juillet 2010,

LEBEAU Benjamin et
WATTELLE Virginie
rue d'Egleny

le 21 août 2010,

MAUDRAIT Philippe et
PONCELET Françoise
les Noues

le 28 août 2010,

MATHIEU Félicien et
BARSALOU Virginie
Chemin de la Petite Mouotte

DÉCÈS

Boris Jacques NIEL

Décédé le 6 février 2010 à Merry
Né le 27 septembre 1925 à Paris

Yvonne DESCLAIRES née **MIOGROS**

Décédée le 8 juillet 2010
Née le 13 septembre 1922 à Paris

Denise PREVOST née **HENRION**

Décédée le 26 octobre 2010 à Merry
Née le 8 juillet 1927 à Merry



TRANSCRIPTION DE DÉCÈS:

Jeannine PLACE

Décédée le 7 janvier 2010 à Auxerre
Née le 18 novembre 1930 à Merry (Maurepas)

Raymonde LEFEBVRE

Décédée le 17 avril 2010 à Auxerre
Née le 9 juillet 1922 à Merry

Henriette PLAISIR née **BARDOT**

Décédée le 28 juillet 2010 à Joigny
Née le 16 juillet 1913 à Merry

Odette BORNAT

Décédée le 27 novembre 2010 à Sare (64)
Née le 2 janvier 1911 à Merry

Recensement

Combien sommes-nous ?

Début 2011, du 20 janvier au 19 février, va avoir lieu le recensement de la population de notre commune. Ce recensement permet de connaître la population de la France et de ses communes.

Votre participation est indispensable car elle permettra d'actualiser les données disponibles, très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs publics. Le recensement fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques.

Il sert entre autre à calculer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que l'état verse aux communes, cette DGF dépend en partie du nombre d'habitant. Somme non négligeable pour notre commune qui s'élève à 74 407 € pour 2010.

Il est obligatoire pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits aux questionnaires de recensement de la population (loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques) A défaut, elle peut être passible d'une amende pénale.

Je suis persuadé que vous comprendrez l'intérêt que présente votre participation à cette opération de recensement. Votre anonymat est totalement préservé. Les informations recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques anonymes.

Vous aller recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil et par avance de votre participation.

**VOTRE PARTICIPATION
EST ESSENTIELLE ET OBLIGATOIRE**

Le maire,
Roger Charpy

Devoir de mémoire

La célébration du 92^e anniversaire de
l'Armistice du 11 novembre 1918...en images



Le 11 novembre 1918, à 5 h 15, les généraux allemands et alliés signaient l'armistice dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

A 11 h, le cessez-le-feu devenait effectif et la France pouvait célébrer la victoire.

Partout, les clairons retentirent et les cloches des églises se mirent à sonner.

Cinq années de guerre totale prenaient fin.



NOS ARTISANS



LE GALOPIN
Restaurant - Traiteur
Cuisine Traditionnelle et Gastronomique

6 Place Henri Chamvres
89110 MERRY LA VALLEE
03 86 73 22 46

www.legalopintraiteur-gite-89.fr



DR Multi Services Rural

*Création et entretien de parcs et jardins. Clôtures
Abattage et élagage à risque. Préparation de sols
Taille de haies et de fruitiers
Foncibroyage. Gyrobroyage. Traitement / herbicide...
Engazonnement. Scarification*

Le Cros - 89110 MERRY - LA - VALLÉE
Tél./Fax: 03 86 73 03 57
siret : 413 421 819 RIM 090

ARTISAN MAÇON

M. LAZZARI

RÉNOVATION COUVERTURE CARRELAGE
AMÉNAGEMENT DE COMBLES

Tel./Fax : 03 86 73 66 38

6, rue des Huchons - 89110 MERRY la VALLÉE
SIRET 428 688 741 80019 - APE 432V



PatrIX
COMMUNICATION
GRAPHIQUE

03.86.73.03.32 / 06.73.39.96.62
www.patrix-communication-graphique.com

FAISANDERIE DES TREMBLATS

Yohan et Virginie HIPPOLYTE
Les Tremblats Tel: 03 86 73 62 55
89110 Merry-la-Vallée
Elevage sous contrôle sanitaire N° 89-56

RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE HEURES D'OUVERTURE

Lundi : de 15 h à 17 h
Vendredi : de 15 h à 17 h

Si ces horaires sont incompatibles avec
votre travail, prendre un rendez-vous

MAIRIE

Téléphone mairie : 03 86 73 64 66
Fax : 03 86 73 68 33
Site Internet : <http://mairie.merry.free.fr>
Adresse e-mail : mairie.merry@wanadoo.fr

CABINET MEDICAL

Docteur PINAS Thierry: 03 86 73 02 92
POURRET Marie Claude: 03 86 73 09 62
(Kinésithérapeute)

NIDS DE GUÊPES

Désormais, les pompiers n'assurent plus la destruction des nids de guêpes ou de frelons. Vous devez vous adresser à des entreprises privées dont la liste est consultable en mairie.

L'entreprise la plus proche de Merry est :
Fabien Pacot 89130 Villiers-Saint-Benoit
Tel : 06 22 45 98 00 – 03 86 74 54 47

Pour les essais d'abeilles, des apiculteurs amateurs locaux peuvent être intéressés. Consulter MM. Francis Rique ou Jean-Pierre Roze avant de les détruire.



SANCHEZ Gésu
Tous travaux de bâtiment
Rénovation - Isolation - Carrelage -
Couverture

2 Les Marnins - 89110 MERRY LA VALLEE
Tél/Fax : 03.86.62.41.25
email : sanchez.molina@orange.fr